

ce n'est pas une raison suffisante pour lui confier l'Office d'expansion économique de la région atlantique. L'aménagement rural, qui fait partie de la planification économique, relève du ministre des Forêts et de l'Aménagement rural. L'habitation, facteur essentiel de toute planification au niveau des consommateurs, relève du ministre du Travail. Il va sans dire que le budget relève du ministre des Finances, et d'autres questions qui ont trait aux dépenses relèvent du Conseil du Trésor.

Je ne m'oppose pas à ce que ces diverses questions relèvent de divers ministres ou ministères, car il est évident qu'on ne peut les grouper au sein d'un même ministère. Ce n'est pas ce que je demande. Du tableau que je viens de brosser de diverses questions et des ministères qui s'en occupent il ressort qu'il est très urgent de créer un ministère qui s'occuperait exclusivement de coordonner ces divers besoins et objectifs. Ce n'est qu'ainsi que nous aurons une vue d'ensemble de ce qui se passe au sein de ces divers ministères et que nous connaissons non seulement les faits mais les politiques qui leur donnent naissance, car souvent celles-ci sont plus importantes que les faits eux-mêmes.

Sans cela, la situation est plutôt confuse, ce qui est le cas présentement. On ne convaincra jamais quiconque s'y connaît en planification que le gouvernement et le pays s'intéressent à la planification. Je ne connais pas grand-chose au sujet des grandes sociétés au Canada, mais je sais qu'il n'est pas nécessaire d'être un socialiste démocrate comme moi pour embrasser cette idée. N'importe quelle grande société bien organisée compte un service chargé de coordonner le travail de tous les autres services. Elle compte aussi sans doute un poste de vice-président chargé de la planification ou de la coordination ou de l'expansion. Peu importe son titre, il s'occupe de coordonner les travaux de planification des divers services et de toute la société.

• (4.30 p.m.)

Le fait de ne pas reconnaître ce besoin dans une société moderne me semble la plus grande condamnation possible du très honorable premier ministre ainsi que de ses conseillers et associés. C'est à mon avis la preuve d'une incompréhension totale du genre de coordination et de rouages requis par une société moderne, compliquée et difficile.

La même chose est évidente au sujet du Conseil du Trésor, comme l'indiquent les remarques du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas). Le très honorable premier ministre a laissé entendre aujourd'hui que le président du Conseil du Trésor—je pense que le bill lui donne ce titre—s'occupera de l'activité quotidienne de ce ministère. J'espère que c'est vrai, parce que nous avons besoin à cet égard de la même chose que pour la planification générale du pays. Nous avons besoin d'un organisme central qui prévoira les besoins réels de personnel et les coordonnera aux besoins des autres ministères.

Il existe manifestement des craintes sur la manière dont les ministères juridiques de l'État vont être divisés et nous avons quelques propositions particulières à faire à cet égard. Le député de Greenwood (M. Brewin) s'occupera de cette question.

Je crois que c'est tout ce que je puis dire d'utile à cet égard. A quoi servirait-il de perdre notre temps en répétant ce que j'ai déjà dit. Pour résumer, si le gouvernement avait eu, comme à mon sens, il aurait dû l'avoir, une évaluation des motifs nécessitant la réorganisation et le réarrangement au sein du gouvernement, il aurait fait bien davantage que ce qu'il se propose de faire par le projet de loi, tant en ce qui concerne la réorganisation du cabinet, les ministres et les ministères proprement dits. Cela aurait indubitablement constitué un pas en avant vers la création d'un ministère des Affaires économiques et de la Planification et d'un ministère des Consommateurs destiné à protéger le consommateur.

Je m'assieds déçu comme par le passé parce que, lorsqu'on s'est enfin décidé à aborder la réorganisation de notre système de gouvernement, notre manière d'aborder le problème manque comme toujours d'énergie, et nous entreprenons en hésitant, même à contre-cœur, cette tâche d'une réorganisation complète.

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, le bill C-178, intitulé: Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions connexes ou accessoires, vise le changement de titres dans le cas de certains ministères.

Le premier ministre vient d'affirmer qu'il n'y aura pas d'addition de ministres, qu'il ne s'agit que d'un transfert de pouvoirs d'un ministre à l'autre, et surtout d'un changement de titres.